



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2019-10-07

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 07 octobre 2019, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Le poste de conseiller numéro 2 est vacant
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 19-10-151

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 19-10-152

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 19-10-153

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 septembre 2019

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 19-10-154

Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2019



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 19-10-155

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de septembre 2019 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 121 030,92\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 44 425,18\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 165 456,10\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Demande de subvention pour une aide à la rénovation par la Villa de St-Théodore inc.

ATTENDU que les articles 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent à toute municipalité locale d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée ;

ATTENDU que la Villa de St-Théodore inc., personne morale sans but lucratif ayant comme activité un centre d'hébergement pour personnes âgées, demande une subvention afin de concrétiser le projet d'aménagement d'un monte-personne et la réalisation de divers travaux du bâtiment situé au 300 rue Désautels (matricule 7660-37-0107) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la Municipalité accorde une aide financière maximale de 7 500,00\$ à la Villa de St-Théodore inc. pour l'exercice financier 2019 pour l'aménagement d'un monte-personne et divers autres travaux ;

QUE les conditions d'admissibilité et modalités de versements de cette somme établie par la municipalité soient conditionnelles à ce qui suit :

- L'organisme est tenu d'assumer et d'investir par ses propres moyens financiers, la somme minimale équivalente à la subvention offerte, soit cinquante pourcent (50%) des dépenses admissibles réelles jusqu'à concurrence de 7 500,00\$;
- La Municipalité retient le versement de la subvention jusqu'à la fin des travaux sur présentation des factures au Conseil municipal ;

QUE la municipalité cesse le versement de toute somme si elle le juge opportun, notamment et non limitativement si l'exploitation des appartements ou de l'organisme devait cesser ou l'immeuble était vendu. Dès lors, aucune somme ne pourra être réclamée à la municipalité par l'organisme ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE la Municipalité ait un droit préférentiel d'achat advenant que l'organisme désire vendre l'immeuble ;

QUE la Municipalité se fasse rembourser la subvention donnée advenant que l'organisme vende l'immeuble à l'intérieur d'un délai de cinq années ;

QUE la Municipalité soit informée de tout emprunt supplémentaire que ferait l'organisme ;

QUE cette subvention ne dispense aucunement l'organisme à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autorités concernés pour la réalisation des travaux ;

QUE la présente résolution fera office d'entente entre la Municipalité et la Villa lorsque celle-ci l'aura approuvée par résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 19-10-156

Demande d'accès à l'internet sans-fil à la salle communautaire

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'acquiescer à la demande et de faire installer l'internet sans-fil à la salle communautaire tout en regroupant les mêmes services des autres bâtiments municipaux à des fins d'économie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Radio-Acton, invitation au souper spectacle

Le conseil ne donnera pas suite à l'invitation.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h06 et se termine à 20h08. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2019-2020

Le point est reporté à la prochaine séance de ce conseil.

Résolution # 19-10-157

Déneigement d'une partie du 5^e rang, renouvellement de l'entente avec la municipalité d'Upton

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a procédé, le 10 mars 2016, à la fermeture complète du pont du 5^e rang au-dessus de la rivière Le Renne et qu'il ne prévoit pas son ouverture avant l'année 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 19-10-158

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que la partie de chemin à déneiger (entre le pont du 5^e rang et la limite territoriale de la municipalité d'Upton) occasionne un détour de plusieurs kilomètres pour les opérations de déneigement de la municipalité ;

ATTENDU que des ententes étaient intervenues entre les municipalités pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu de demander à la municipalité d'Upton de renouveler l'entente qui consiste à procéder au déneigement et au déglçage d'une partie du 5^e rang, à partir de la limite territoriale des deux municipalités jusqu'au dernier propriétaire avant le pont et ce, pour la saison hivernale 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 8064-05-5175 et 8065-03-1551

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU que le demandeur est D.P.S Transport inc et que les propriétaires des lots visés sont Ferme F.T.C. SENC (lot numéro 3 145 017 du Cadastre du Québec) et M. Normand Couture (lot numéro 1 959 604 du Cadastre du Québec) ;

ATTENDU que le demandeur procède à une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de pouvoir compléter l'enlèvement d'un bouton de sable pour 5 ans sur les lots visés, remise en vigueur et du renouvellement de la décision numéro 410802 du 26 octobre 2017 de la CPTAQ ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspecteur en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la municipalité appuie la présente demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Avis du service de l'aménagement de la MRC concernant la conformité d'un projet de modification aux règlements d'urbanisme

Au mois d'août 2019, la municipalité a reçu une demande de modifications aux règlements d'urbanisme par M. Richard Bourdages ayant pour projet de créer 7 terrains de 2 900 mètres carrés à partir du lot numéro 5 797 877 et à les inclure en zone 502. Par sa résolution numéro 19-08-128, la municipalité a demandé à la MRC d'Acton un avis sur la conformité du projet à l'égard du schéma d'aménagement révisé, des politiques et des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

objectifs de la MRC ainsi que de toute réglementation applicable. Le 23 septembre 2019, le service de l'aménagement de la MRC a déposé un avis à l'effet que le projet est non conforme aux objectifs poursuivis par la MRC et à ses intentions d'aménagement. Ainsi, le service de l'aménagement de la MRC ne pourrait donner suite à un mandat donné par la municipalité.

La municipalité informera le demandeur qu'elle ne pourra donc donner suite au projet.

10. Conseil

Résolution # 19-10-159

Organisation du souper de Noël de la municipalité

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'autoriser l'engagement des crédits budgétaires disponibles pour le souper de Noël des membres du conseil municipal et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 19-10-160

Offre de services professionnels de génie civil pour l'élaboration d'un plan d'intervention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

ATTENDU que pour obtenir l'aide financière de la TECQ, la municipalité doit déposer au Ministère une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer ;

ATTENDU que la municipalité a besoin de services professionnels pour réaliser un plan d'intervention selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées afin de déterminer les travaux prioritaires conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ;

ATTENDU que la municipalité a demandé des offres de services à différentes firmes d'ingénierie ;

ATTENDU que M. Martin Flamand de la firme d'ingénierie WSP a déposé une proposition de services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la Municipalité approuve la proposition de services professionnels numéro P19-11039-43 préparée par la firme d'ingénierie WSP au montant avant taxes de 12 800,00\$;

QUE la dépense soit affectée à la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Dépôt du calendrier des activités de loisirs pour la fin de l'année 2019

Le conseil prend acte des documents rédigé par la coordonnatrice aux loisirs.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 19-10-161

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois d'août 2019 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois d'août 2019

- Ministère des Transports du Québec : Réponse à la demande de la municipalité (résolution numéro 19-06-097) concernant le pavage d'une partie de l'accotement de la rue Principale.
- MRC d'Acton : Programme visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduites aux petits établissements.
- OBV Yamaska : Forum de la Yamaska 2019, une réflexion pour identifier les actions prioritaires pour la restauration de la rivière.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de septembre 2019

Le conseil en prend acte.

Approbation du budget 2020 de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2020 et l'a transmis à la municipalité pour adoption ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis, copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « annexe A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois d'août 2019

Le conseil en prend acte.

Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2020

Le rôle triennal d'évaluation foncière 2019-2020-2021 de la municipalité sera en 2020, en vigueur pour son deuxième exercice financier. Le rôle a été déposé au bureau de la municipalité le 12 septembre 2019 par Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., firme responsable des services



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 19-10-162

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

d'évaluation foncière de la MRC d'Acton. L'avis public annonçant son dépôt a été affiché conformément aux articles 73 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Le conseil en prend acte.

Prévisions budgétaires 2020 du service régional d'inspection en bâtiment & environnement

ATTENDU que monsieur Serge Dupont, directeur du service de l'aménagement à la MRC d'Acton, a déposé les prévisions budgétaires pour les services d'inspection en bâtiments et environnement ;

ATTENDU que conformément aux dispositions prévues à l'article 8 de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et environnement, la municipalité doit faire connaître son avis à la MRC d'Acton sur le projet de budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu que la municipalité approuve le projet de prévisions budgétaires 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois d'août 2019

Le conseil en prend acte.

Résolution # 19-10-163

Entente relative à l'opération de la fourrière sur le territoire de la municipalité par la SPAD

ATTENDU que la municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou organisme pour le contrôle animalier sur le territoire ainsi que pour l'application des règlements relatifs aux animaux et percevoir le coût des licences ;

ATTENDU que la Société préventive de la cruauté envers les animaux (SPAD) est un organisme sans but lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et protection des animaux ;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la municipalité d'exercer un contrôle sur les animaux se trouvant sur son territoire ;

ATTENDU que l'entente actuelle avec la SPAD est d'une durée de trois ans et se terminera le 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu:

QUE le Conseil approuve l'entente avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux (SPAD) de Drummondville pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, au montant annuel de 2,35\$ par habitant ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque à être signataire pour et au nom de la municipalité l'entente à intervenir entre les parties, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement adopté.

20. Varia

Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout du prochain sujet à l'ordre du jour malgré le fait que la documentation utile à la prise de décision ne leurs a pas été communiquée et renoncent au délai de disponibilité de la documentation utile à la prise de décision prévu au deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec.

Résolution # 19-10-164

Club de motoneige ARDAD Drummondville, demande d'autorisation de traverse de chemin public par un sentier de motoneige

ATTENDU qu'une demande est déposée par le président M. Clément Leblanc ;

ATTENDU que la traverse demeure au même endroit que les années passées et qu'il n'y a pas de changements tant au niveau du nombre qu'au niveau de la localisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la municipalité autorise, conditionnellement au respect des normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les droits de traverses en motoneige pour le sentier hivernal à la hauteur du numéro civique 298 sur le 7^e rang est ;

QUE la municipalité s'engage à installer et/ou à maintenir en bon état la signalisation requise sur les chemins publics indiquant ces traverses ;

QUE le club soit informé du « Règlement numéro 464-2003 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrains et motoneiges sur certains chemins municipaux » ;

QUE cette résolution ne dispense aucunement le club à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autres autorités pouvant être concernées, notamment de voir au respect de la *Loi sur les véhicules hors-routes* et du ministère des transports pour sa gestion des routes collectrices.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout des prochains sujets à l'ordre du jour. En conformité avec le deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec, ces sujets n'impliquent aucune documentation utile à la prise de décision.

Résolution # 19-10-165

Plainte auprès du ministère de l'environnement

Il est unanimement proposé et résolu de demander au ministère de l'environnement d'aller faire une vérification sur le terrain de la propriété identifiée par le matricule numéro 7360-57-2265.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 19-10-166

Organisation d'un souper pour les entraîneurs du soccer



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 19-10-167

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'autoriser une dépense de restaurant afin de remercier les entraîneurs de soccer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Invitation à un diner organisée par la Fabrique

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que la municipalité soit représentée à la « Fête de notre patron » organisée par la Fabrique le 10 novembre 2019 par l'achat de 2 à 4 billets au montant de 25,00\$ chaque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h33 et se termine à 20h35. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 19-10-168

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 20h35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier